

4.2 EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS COMMUNAUX

OBJECTIFS ET SECTEURS STRATEGIQUES

Actuellement, la commune est engagée principalement sur deux projets, dont un devrait être réalisé prochainement. Un projet privé d'établissement médico-social complète ces infrastructures en devenir.

- **Agrandissement de l'école et création d'un centre communal pour les pompiers et la voirie**

Ce projet, situé dans le périmètre de l'école primaire actuelle, a fait l'objet d'un concours lancé en décembre 2004 et l'objectif est de commencer la construction en juillet 2007. Le programme scolaire de cette future réalisation se base sur un rapport du GIEED de février 2004 qui définit l'évolution prévisible des effectifs dans les années à venir, en fonction du développement de la zone villa notamment.

Le programme de l'agrandissement prévoit, pour l'essentiel, la création de 4 classes, d'une salle d'activités créatrices et d'une salle de rythmique.

Le centre pompier-voirie permettra de loger le camion pompier actuel et les véhicules et outils des cantonniers. Sa conception devra permettre une évolutivité des surfaces dans le temps, en fonction d'éventuels regroupements futurs dans le cadre du COHERAN ou d'une réorganisation du corps des sapeurs pompiers genevois.

Quelques salles de sociétés complètent le programme de ce petit centre villageois.

(voir **fiche de mise en oeuvre n° 5.21**)

- **Le réaménagement du quai**

Une première étude a été engagée suite à la fermeture saisonnière du quai aux voitures. L'objectif était de redonner vie au quai et d'investir définitivement les surfaces jusqu'ici dévolues au stationnement et à la circulation. Le périmètre d'étude s'étendait de la plage au débarcadère.

L'étude a été présentée à la population et une réévaluation du cahier des charges comme du périmètre d'intervention devra être engagée.

(voir **fiche de mise en oeuvre n° 5.23**)

- **EMS La Tour**

Cet équipement privé fait l'objet d'une demande de renseignement déposée en juin 2003. Cette requête a pour objectif de transformer et d'agrandir un établissement n'étant plus aux standards d'équipement et de confort actuels et devant s'adapter aux nouvelles normes.

Pour l'avenir, la commune se doit de définir des priorités de réalisation en vue de compléter et adapter ses infrastructures aux besoins d'une population en augmentation, selon un planning d'investissement et en tenant compte des aménagements qui peuvent avoir une réponse à l'échelle intercommunale.

L'agrandissement de l'école avec la réalisation d'un centre pompiers-voirie et le réaménagement de l'ensemble des quais mentionnés ci-dessus, ainsi que la mise en valeur de la parcelle communale à l'entrée sud du village, peuvent être considérés comme des objectifs prioritaires des prochaines années.

Les projets liés à la modification ou au développement du réseau routier ainsi que ceux concernant les cheminements piétons sont traités dans le chapitre abordant les circulations et la mobilité douce.

Quant aux aménagements que la commune souhaite engager dans le secteur du vallon de l'Hermance et dans le secteur chemin de la Chapelle / Nant-du-Moulin, ils en sera fait mention dans le chapitre lié au milieux naturels, à l'espace rural et au paysage.

Quelques recommandations et considérations générales peuvent être évoquées sur les différents projets et aménagements en cours ou à venir. Certains projets font l'objet de fiches :

- **Parcelle communale de l'entrée sud du village**

Cette parcelle, propriété de la commune, est "stratégiquement" parfaitement placée pour y développer des activités nécessaires à la vie de la commune. Elle devrait pouvoir être mise en valeur par un projet de qualité respectant l'unicité de ce lieu. Une modification du régime des zones et un allègement de la contrainte de "non bâtir" affectant cette parcelle semblent des mesures nécessaires à ces objectifs.

Les autorités communales souhaitent notamment créer des logements communaux, des surfaces d'activité, un parking souterrain et un centre de récupération des déchets qui remplacerait celui du parking des Glerrets appelé à disparaître dans le cadre de l'agrandissement de l'école.

(voir *fiche de mise en oeuvre n° 5.22*)

- **Quai et "face lacustre" d'Hermance**

Sur la rive gauche du Léman genevois, depuis le quai de Cologny et à l'exception de la plage de la Savonnière et du port de Corsier, le bord de lac du village d'Hermance est le seul lieu dont l'attraction dépasse largement le cadre communal.

La commune d'Hermance, qui a un bon potentiel d'accessibilité publique au lac, souhaite offrir à un large éventail de population un accès au Léman digne de ce nom.

Le projet de réaménagement des quais devra intégrer l'ensemble des problématiques de ce secteur. Le maintien souhaité du camping, les incidences de la présence d'un haut lieu de plongée, la modernisation des infrastructures de la plage et du camping (vestiaires, sanitaires), l'infrastructure de la buvette et l'ouverture plus large de la salle communale sur le quai sont autant de sujets qui devraient faire partie d'un programme à réévaluer dans le détail et dans leur globalité, même si la réalisation de ces différents constituants se fera certainement par étapes.

(voir *fiche de mise en oeuvre n° 5.23*)

- **Structures d'activités artisanales**

Sur la route cantonale, à l'entrée nord du village, un ensemble de petites structures artisanales (carrosserie, station service) et agricoles hétéroclites occupent le pied du coteau de Bourg-Dessus. Il en va de même plus au nord, le long du chemin des Nants, avec une menuiserie et un tailleur de pierre. Ces surfaces d'activité sont toutes situées en zone agricole, pour certaines réalisées illicitement.

La commune souhaite le maintien à Hermance de ce type de structures nécessaires à la vie du village, en leur offrant la possibilité de s'adapter, le cas échéant, avec les exigences normatives et de production rationnelles actuelles.

Au vu de leur situation et de leur orientation, les parcelles situées le long de la route cantonale semblent propices à une restructuration à moyen terme, dans un projet travaillant le socle de la colline pour y disposer les surfaces nécessaires. Il conviendra de veiller à ne pas implanter des entreprises gênantes ou bruyantes en application sur la loi sur la protection de l'environnement (LPE).

Le développement ci-dessus se déroulant en terrain privé, la commune s'engagera également avec les communes voisines sur des projets de zones artisanales intercommunales.

(voir *fiche de mise en oeuvre n° 5.24*)

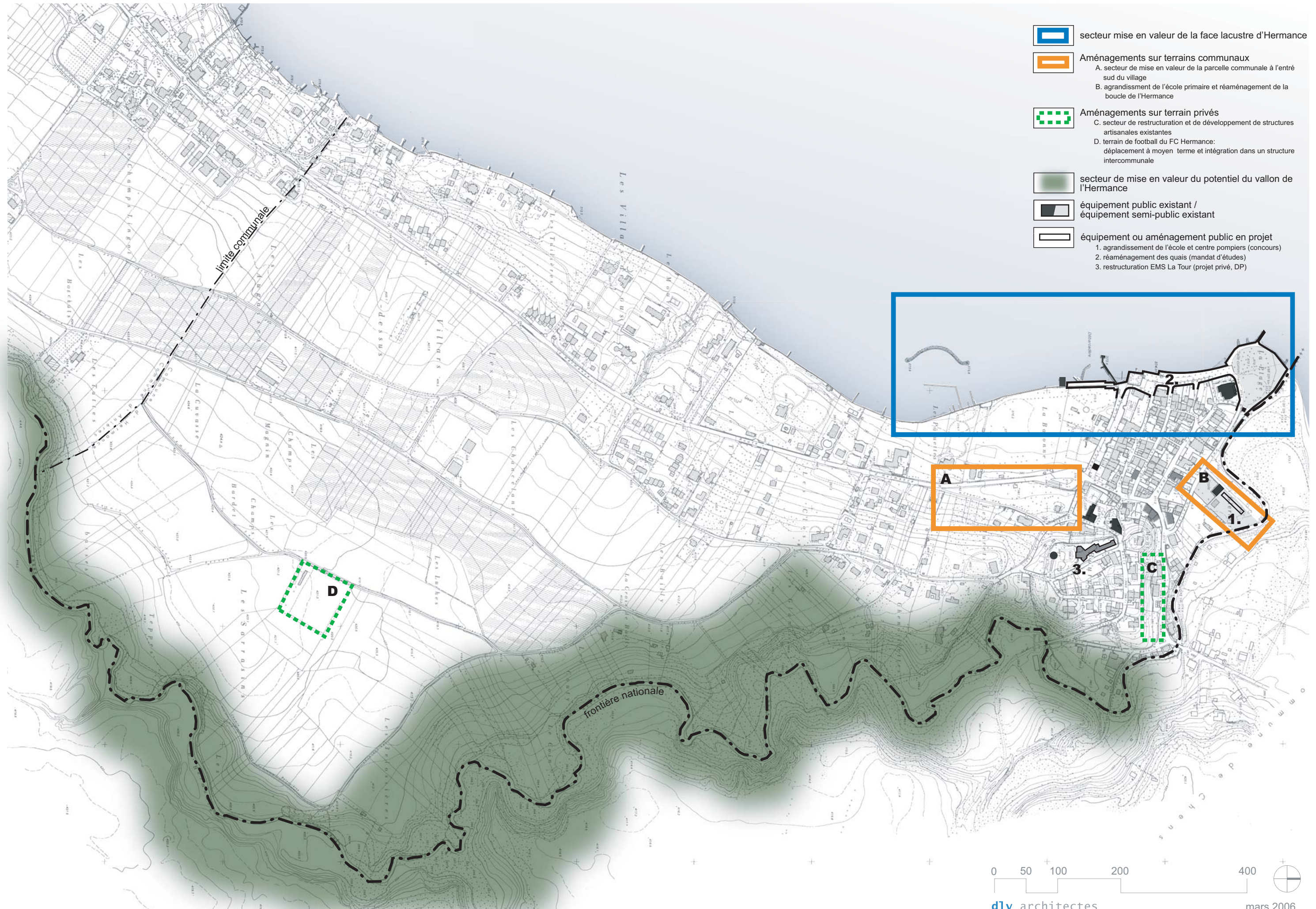
- **Stade de football du FC Hermance**







Le terrain du FC Hermance, situé en zone agricole, est en mains privées. L'avenir de cette infrastructure sportive a été longuement discuté en commission et des hypothèses pour une meilleure intégration spatiale de cet équipement ailleurs dans la commune ont été envisagées, sans trouver de solution véritablement convaincante.

A ce stade, le maintien en l'état du stade, sans nouveau terrain ni adjonction construite, est admis et la commune s'engagera avec les communes voisines sur un ou des projets de centres sportifs intercommunaux, notamment sur celui initié par Meinier et Collonges-Bellerive à La Pallanterie.

Dans une étape ultérieure, un projet de restitution de ce secteur à sa vocation agricole d'origine devrait être engagé.

EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS COMMUNAUX
OBJECTIFS ET SECTEURS STRATEGIQUES



-  secteur mise en valeur de la face lacustre d'Hermance
-  Aménagements sur terrains communaux
 - A. secteur de mise en valeur de la parcelle communale à l'entrée sud du village
 - B. agrandissement de l'école primaire et réaménagement de la boucle de l'Hermance
-  Aménagements sur terrain privés
 - C. secteur de restructuration et de développement de structures artisanales existantes
 - D. terrain de football du FC Hermance: déplacement à moyen terme et intégration dans un structure intercommunale
-  secteur de mise en valeur du potentiel du vallon de l'Hermance
-  équipement public existant / équipement semi-public existant
-  équipement ou aménagement public en projet
 - 1. agrandissement de l'école et centre pompiers (concours)
 - 2. réaménagement des quais (mandat d'études)
 - 3. restructuration EMS La Tour (projet privé, DP)

INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

Les infrastructures techniques ne font pas l'objet d'une cartographie de recommandation spécifique. Leur potentiel d'évolution et les éventuels projets envisagés font l'objet des commentaires ci-dessous, différenciés selon les types de fluides et énergies.

• Réseau de distribution électricité

Les puissances actuelles sont largement suffisantes pour assurer les besoins ultérieurs.

Les stations transformatrices du Bourg, de la route de Chevrens et de la route d'Hermance (Les Villars) peuvent toutes être augmentées à 1000 KVA. Par ailleurs, la pose d'un transformateur supplémentaire sur le réseau source ne poserait aucun problème particulier.

Certains périmètres "profonds" ou éloignés de la ligne source sont "mal desservis" dans le sens où les futures introductions nécessiteront d'importants travaux (creuse) pour aller se raccorder. On relèvera particulièrement le secteur de la Baronne, bien distant de la ligne source située sous le chemin des Murets, et pour lequel l'infrastructure devrait être tirée depuis la station transformatrice du village.

• Réseau de distribution eau "haute pression"

L'alimentation en eau de la commune ne pose aucun problème. Les SIG confirment que le réseau Bes-singe permet en l'état une augmentation de la consommation équivalente à celle de 480 habitants; ces derniers étant répartis à 80% dans des logements de type villa et 20% dans des logements de type immeuble. Le renouvellement planifié du réseau des SIG permettra d'augmenter ce chiffre de 80 habitants (villa) et de porter ainsi la réserve de développement à 560 habitants, sans incidence notable sur les voiries communales.

• Réseau de distribution gaz

La commune d'Hermance est équipée pour la plus grande partie de ses zones constructibles et seule une petite partie de la zone villa le long de la route de Chevrens et du chemin du Clos n'est pas reliée. La puissance installée pour la zone 4B protégée et ses environs est aujourd'hui suffisante.

La distribution par une colonne haute pression (HP5) de la frontière communale jusqu'à la station de détente à l'entrée du Bourg est envisagée à court ou moyen terme (2008). Le développement du réseau haute pression est en cours jusqu'à Anières village et son prolongement vers Hermance ainsi que le mode de réalisation vont dépendre des travaux qui seront engagés les prochains mois sur la route cantonale. Un fourreau en attente a déjà été posé à cet effet lors des derniers travaux d'assainissement et de création d'un trottoir sur une partie du tronçon hermançois de la route cantonale.

En deuxième étape, il serait possible de réaliser deux tubages haute pression (HP5) sur le bas du chemin du Crêt de la Tour et à la rue du Levant, ce qui pourrait, le cas échéant, permettre un développement vers la route de Chevrens et la zone villa actuellement non desservie.

• Assainissement

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) que chaque commune doit réaliser en conformité avec les exigences fédérales et cantonales est en cours de mise en concours. La commune est engagée sur ce projet avec les communes du COHERAN (Corsier et Anières) et elle définira des objectifs et des mesures à entreprendre en matière de gestion et d'évacuation des eaux polluées et non polluées dans les zones amenées à être densifiées ou urbanisées.

Pour ce qui touche à l'assainissement des parcelles sises en zone villa le long de la route de Chevrens à la sortie du village et le long du chemin des Murets, l'idéal serait de réaliser un assainissement en système séparatif sur le chemin du Crêt de la Tour, comme le préconise le plan directeur des égouts de 1981. Une attention toute particulière devra y être portée dans le cadre du réaménagement proposé du chemin des Clos et de la route de Chevrens.

• Gestions des déchets au niveau communal

La commune d'Hermance organise un ramassage des poubelles deux fois par semaine, du compost 1 fois par semaine et des déchets extra ménagers une fois par mois. L'espace de récupération des déchets situé à proximité de l'école primaire permet le tri et la récolte du verre, du papier, de l'aluminium et du métal, du PET, des piles et des habits.

Un espace de récupération fait partie du pré-programme avancé dans le contexte de l'aménagement futur de la parcelle communale à l'entrée du village.